

# Faire de l'eau un bien commun de l'humanité

## Par Fatah Aggoune Premier Adjoint à la Maire de Gentilly

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, les villes de Vitry-sur-Seine, Ivry-sur-Seine, Cachan, Fresnes, Kremlin-Bicêtre, Orly, Arcueil, Chevilly-Larue et Gentilly ont décidé de ne pas ré-adhérer au Syndicat des Eaux d'Île-de-France afin d'étudier la possibilité de création d'une régie publique de l'eau. À l'occasion de la journée mondiale de l'eau, Fatah Aggoune, premier adjoint à la maire Gentilly, conseiller territorial en charge de la mission eau dédiée pour les 9 communes revient sur l'enjeu majeur pour le XXI<sup>ème</sup> siècle d'un contrôle public de la ressource en eau.

80% de l'eau distribuée aux États-Unis l'est par un opérateur public. À l'inverse dans notre pays les grands groupes (Veolia, Suez, SAUR ...) assurent 72% de la distribution de la ressource, faisant ainsi de l'eau une marchandise comme une autre.

Il s'agit d'une spécificité française, celle de la délégation de service public pour un bien aussi essentiel que l'eau. Car ce ne sont pas des investissements privés qui permettent que l'eau coule au robinet. C'est la puissance publique et surtout les usagers qui financent les investissements colossaux nécessaires au fonctionnement de ce service public et ce sont pourtant ces grandes firmes privées qui en tirent les bénéfices.

Il y a 100 ans, en créant le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF), les villes de ce qui n'était pas encore l'Île-de-France ont mutualisé leurs forces pour construire un outil public exemplaire et construire l'un des plus grands réseaux d'eau potable au monde. Cet outil a permis l'accès à l'eau dans le moindre bidonville, d'amener cette ressource dans tous les logements, de faire des progrès sanitaires incommensurables.

Les bâtisseurs du siècle dernier se sont vus petit à petit effacés par les comptables. L'empilement des réformes territoriales a vidé les collectivités des compétences et des connaissances de terrain sur ce sujet essentiel.

Nous plaidons pour une nouvelle gestion directe et démocratique de l'eau, c'est-à-dire la maîtrise complète par la puissance publique de la production et de la distribution d'eau potable - à l'image de ce qu'a fait la ville de Paris et de ce que s'apprête à faire la métropole de Lyon. Malgré une annonce au comité directeur du SEDIF quant à un potentiel passage en régie publique, les discussions y semblent toutes converger à reconduire une délégation de service public à un grand opérateur privé, et donc, à constituer une rente de monopole sur de nombreuses communes.

Tous les ans, les grands groupes distribuent des dividendes juteux alors que des milliers de ménages sont en situation de précarité hydrique. En supprimant la rémunération actionnariale, avec un contrôle public de l'eau, nous pourrions gagner une tarification sociale et écologique, avec notamment la gratuité des premiers mètres cubes.

Loin d'un choix idéologique, il s'agit bien d'une proposition pragmatique : faire de l'eau un bien commun de l'humanité. Il est d'autant plus motivé par le fait que le prix de l'eau au sein du SEDIF va augmenter dans les prochaines années. En cause ? La mise en place d'un système de filtration industriel que nous réfutons : l'osmose inverse basse pression.

Sous couvert de combattre les perturbateurs endocriniens et les pesticides le SEDIF va investir 1 milliard d'euros sur ses usines afin de mettre en place ce système de filtration. À cette méthode, nous préférons celle mise en place par de nombreux opérateurs de l'eau : la protection de la ressource en amont des points de captage en aidant à l'installation d'exploitations agricoles biologiques. L'eau n'est pas un simple produit de consommation, elle est un écosystème précieux pour la flore et la faune et doit être protégée.

Les enjeux écologiques nous appellent à construire un modèle de sobriété, les grands acteurs privés en sont incapables. En France, 20% de l'eau potable est perdue à cause des fuites dans les canalisations faute d'un entretien correct des réseaux.

Le contrôle public de la ressource en eau pose aussi un enjeu démocratique. La crise politique que traverse notre pays a démontré la nécessité d'une intervention citoyenne renforcée dans les décisions impactant la vie quotidienne des français. Un retour en régie publique est l'occasion d'associer la société civile et ses multiples composantes (associations d'usagers, représentants du personnel et des locataires ...) dans la gestion de ce bien commun.

Oui, c'est un choix social, écologique et démocratique que nous défendons. C'est sur ce choix que devront se prononcer en septembre les 350 000 habitants de nos villes afin de rejoindre les nombreuses communes françaises déjà passées en gestion publiques comme Paris, Grenoble, Nice ou bien encore Grigny.